

**Direction : Direction social solidarité santé**

**Centre Municipal de Santé**

**REF : CMS2005003**

**OBJET : Autorisation d'instruire une demande d'extension de la capacité du service de Soins Infirmiers à Domicile pour la prise en charge de personnes handicapées de moins de 60 ans auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu le décret n°2004-613 du 25 juin 2004 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile,

Vu la circulaire n°DGAS/2C/2005/111 du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre la capacité d'accueil du service soins infirmiers à domicile pour la prise en charge de 5 personnes handicapées de moins de soixante ans,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

**DELIBERE :**

Article unique :

Autorise le centre municipal de santé à instruire une demande d'extension de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour la prise en charge de personnes handicapées de moins de soixante ans auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

Le Maire